

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 05/07/2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAUT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, BERTIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Brigitte GREMAT
Conseillers votants : 13
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 07 juin 2018. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres s'il peut ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Après acceptation des élus présents, une motion sera proposée sur le fonctionnement du Syndicat des Ecoles.

2018/26 Avenant aux travaux « Place de l'Ecole »

Monsieur le Maire explique que les travaux « Place de l'Ecole » se poursuivent et nécessitent des travaux supplémentaires pour les espaces verts.

Par conséquent, l'entreprise BELLIN TP a fourni un devis pour la réalisation de ces travaux. Le montant proposé est de 4 564.21 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de 4 564.21 € HT présenté par BELLIN TP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette prestation.

2018/27 Modification des statuts du SIEIL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire dans sa séance du 27 mars 2018 a voté la modification de ses statuts afin de permettre à la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « éclairage public », d'adhérer au 1^{er} janvier 2018.

Les membres adhérents au SIEIL doivent délibérer sur l'adhésion du nouveau membre dans un délai de 3 mois afin que Madame la Préfète puisse ensuite prendre l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

2018/28 Prix « peinture Route de l'eau »

A l'occasion de la manifestation annuelle « la route de l'eau » sur la commune, les élus ont décidé de décerner le prix de Marcilly à l'une des toiles réalisées par les peintres de l'association « les chevalets de Courtineau ».

A la majorité du public, le prix fut décerné à Madame Sylviane DUPARCQ de Bossée.

Monsieur le Maire propose de lui attribuer la somme de 150 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution de 150 € pour l'œuvre réalisée par Madame DUPARCQ.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 au compte 6714

2018/29 Commerce Multiservices : conditions de bail des locaux

Après avoir informé les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 19 décembre dernier du départ à la retraite du gérant du commerce multiservices pour 2018, le bail a été reconduit dans les mêmes conditions.

Toutefois, après avoir relu les documents présentés par l'office notarial, Monsieur le Maire demande la réactualisation du bail en modifiant les points suivants :

- Un local dépendant d'une maison située, 3 Place de l'Eglise, comprenant :
- Deux pièces principales au rez-de chaussée,
- WC
- Réserve, chambre froide et **un espace cuisine**
- A l'étage : une pièce avec salle de bains
- Grenier : **deux pièces à vocation de pièces de vie**
- Terrasse avec accès à la rivière « La Vienne »
- Autre petite dépendance dans le fonds de la cour

De plus, il faut compléter l'alinéa suivant :

Les biens ont été exclusivement loués à usage de bar, épicerie, dépôt de pain (multiservices), journaux, vente de bouteilles de gaz et **restauration**.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la reconduction du bail en actualisant les points ajoutés par le Maire.

Motion sur le fonctionnement du Syndicat des écoles du RPI

Adoptée par tous les élus de la commune ;

L'égalité républicaine impose que tous les élèves, ruraux ou urbains, aient accès à la même qualité de l'école, à ce titre :

Les élus de la commune de Marcilly sur Vienne expriment :

- L'insatisfaction générale, constatée depuis les dernières années scolaires, provoquée par la gouvernance du SIEPVV d'une part et la situation intolérable créée par le Président du syndicat en exerçant une pression conflictuelle permanente d'autre part, nuisant au

marqueur de la République que sont les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal,

- Leur indignation face au constat réalisé par la Chambre Régionale des Comptes, porté dans l'arrêté N°181-114 de la préfecture d'Indre et Loire. L'ensemble des erreurs de gestion mettant en exergue des dépenses de 2017 non budgétées de l'ordre de 66K€ obligera de fait à une hausse importante des contributions. Le rétablissement de cette situation budgétaire imposera une hausse conséquente de la contribution des communes, remettant en cause les projets en cours de celles-ci et supportée in fine par les contribuables et de surcroît par les parents d'élèves.

Les élus de la commune de Marcilly sur Vienne rappellent :

- L'objectif prioritaire du SIEPVV doit se situer dans l'intérêt de l'élève et dans le respect des projets de territoires mis en place par les élus,
- L'appui à l'organisation scolaire doit avoir une pertinence au sein du regroupement pédagogique intercommunal dans l'efficacité et la sobriété budgétaire,
- L'objectif du SIEPVV est d'assurer l'amélioration des conditions de scolarité pour les élèves, pour cela il doit s'appuyer sur un diagnostic objectif, sincère et partagé entre tous les acteurs du développement du territoire. en refusant de laisser la maîtrise des décisions à la seule volonté du Président,
- La pérennisation des écoles passe par un dialogue construit et respectueux entre les différentes parties prenantes,
- La présence scolaire en zone rurale suppose un dispositif de financement spécifique maîtrisé, preuve d'une ambition que portent les budgets locaux.

Les élus de la commune de Marcilly sur Vienne appellent :

- le Président à davantage de respect et de considération envers les élus membres du Syndicat,
- le Président à davantage de respect et de considération envers les équipes enseignantes,
- le Président à davantage de respect et de considération envers les représentants des parents d'élèves et des élèves,
- le Président à réfléchir aux rapports entre élus en matière d'organisation scolaire,
- le Président à prendre en compte l'intérêt de l'élève, notamment dans le cadre de l'égalité des chances et de la citoyenneté,
- le Président à rechercher des solutions concertées, en harmonie avec les capacités financières des communes membres.

C'est dans le dialogue et l'exercice de la compétence au bon niveau, avec l'accord de tous les élus, sans céder aux pressions de principe de tout communautariser qu'il faut rechercher les éléments d'une organisation scolaire apaisée, juste et adaptée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 12 JUILLET 2018 : liste des délibérations et tableau des visas

2018/26 Avenant aux travaux « Place de l'Ecole »
2018/27 Modification des statuts du SIEIL
2018/28 Prix « peinture Route de l'eau »
2018/29 Commerce Multiservices : conditions de bail des locaux

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAUT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MAURICE Claudy	